

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUILLET 2014

Étaient présents : MM. BUGGIN Philippe Maire ROGER Annie 1er Adjoint CAHIER Jean-Pierre COYCO Sylvie SAMOUILLAN Gilles Adjoints.
MM. CARBALLO Julio SAFFORES Manuella GRYNFELTT Philippe LANGE Corinne MASSON Hervé ARBIDE Virginie WEBER Caroline THOMAS Sébastien.

Absents excusés : Mme SALLETTE Doris (procuration à Mme COYCO Sylvie).
Mr DECHANDOL Gilles (procuration à Mr BUGGIN Philippe).

Secrétaire de Séance : Mme COYCO Sylvie.

Lecture de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2014.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Le Maire informe l'assemblée : depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Un Contrat Unique d'Insertion est recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'assistant auprès d'enfants à raison de 27 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de 12 mois à compter du 25 août 2014 au 24 août 2015 inclus.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion pour les fonctions d'assistant auprès d'enfants pour une durée de 27 heures par semaine pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi [n° 2008-1249 du 01.12.2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le [décret n° 2009-1442 du 25.11.2009](#) relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la [circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02.12.2009](#) relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : MM. BUGGIN ROGER SAMOUILLAN CAHIER COYCO GRYNFELTT SAFFORES MASSON WEBER SALLETTE (procuration à Mme COYCO) DECHANDOL (procuration à Mr BUGGIN).

Contre : 0

Abstentions : MM.LANGE THOMAS CABALLO ARBIDE.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

CHANGEMENT DE LA SITUATION DE TERRAIN AU REGARD DU REGIME FORESTIER

Par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, la commune de Saint Germain d'Esteuil a pris la décision, aux fins d'échanges multilatéraux de la SAFER, de solliciter la distraction du Régime Forestier de la parcelle forestière cadastrée F 2055 Les Deux Lagunes soit une surface de 39 ares 68 centiares.

En contrepartie, afin de maintenir et de protéger le patrimoine forestier de la commune, la commune sollicite le bénéfice du régime forestier, pour les parcelles cadastrées :

F 847 Baherac 21a 15 ca

F 854 Cousseau 8 a 46 ca

F 974 Dartrat 12 a 25 ca

F 975 Dartrat 24 a 60 ca

F 980 Dartrat 13 a 31 ca

F 1009 Bois de Dardrat 24 a 20 ca

F 2114 Francillon 14 a 14 ca
F 2579 Lartiga 2 a 62 ca
F 2580 Lartiga 36 a 98 ca
F 2630 Lartiga 6 a 72 ca
F 2634 lartiga 23 a 72 ca
F 2672 Lartiga 63 a 74 ca

Ces parcelles sont classées en zone N au Plan Local d'Urbanisme, classement qui atteste de leur vocation forestière.

Ainsi après étude de ce projet par les services de l'Office National des Forêts, la commune sollicite l'adhésion des parcelles citées ci-dessus et la distraction du régime forestier de la parcelle F 2055 Les Deux Lagunes.

La commune demande à l'Office National des Forêts l'instruction de ces dossiers auprès de Monsieur le Préfet.

Proposition acceptée à l'unanimité.

ANNULATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire propose d'annuler le projet de construction d'une nouvelle mairie dans son intégralité.

Après vote, le Conseil Municipal décide d'annuler le projet de construction d'une nouvelle mairie dans son intégralité, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'annulation du projet.

Pour : MM. BUGGIN ROGER SAMOUELLAN CAHIER COYCO GRYNFELTT SAFFORES MASSON WEBER ARBIDE SALLETTE (procuration à Mme COYCO) DECHANDOL (procuration à Mr BUGGIN).

Contre : 0

Abstentions : MM.LANGE THOMAS CABALLO.

DÉCISION MODIFICATIVE

Dépense imprévue - 6 600.00 € au 022

Autres charges + 6 600.00 € au 6718

Pour : MM. BUGGIN ROGER SAMOUELLAN CAHIER COYCO GRYNFELTT SAFFORES MASSON WEBER ARBIDE SALLETTE (procuration à Mme COYCO) DECHANDOL (procuration à Mr BUGGIN).

Contre : 0

Abstentions : MM.LANGE THOMAS CABALLO.

COMITÉ DE JUMELAGE

Le jumelage est sous notre présidence jusqu'au 31.12.2015.

L'année prochaine sera l'année des 30 ans du jumelage.

Le Conseil Municipal souhaite maintenir son engagement jusqu'à fin 2015.

Nous déciderons à ce moment-là de la pertinence de continuer notre participation au jumelage.

La subvention sera maintenue au moins à hauteur de celle accordée cette année.

LOCATION DU LOGEMENT FACE À LA MAIRIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas louer à l'année le logement face à la mairie et d'annuler le contrat passé avec l'agence Biran Immobilier 16 rue de la Plage 33780 SOULAC SUR MER.

LOCATION SAISONNIÈRE DU LOGEMENT FACE À LA MAIRIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre le logement face à la mairie en location saisonnière.

ACHAT MOBILIER CANTINE SCOLAIRE

ACCEPTATION DU DEVIS DE LA SOCIÉTÉ DELAGRAVE

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la société Delagrave à Lognes (77) concernant l'achat de mobilier pour la cantine scolaire pour un montant H.T. de quatre cent quarante deux euros quarante centimes (442.50 €).

Le montant sera prélevé au compte 2184 du budget 2014.

DEVIS MATÉRIEL CLASSE MATERNELLE

Acceptation devis de la Société Nathan pour un montant TTC 456.39 €.
Pour à l'unanimité.

DEVIS RÉPARATION GOUTTIÈRE ANCIEN GARAGE

Proposition du devis de l'entreprise BETEILLE Antony : 318.00 €.
Pour à l'unanimité.

GIRONDE NUMÉRIQUE

Mr CARBALLO informe le conseil municipal, suite à une réunion de Gironde Numérique (syndicat qui gère l'internet sur notre secteur).

L'idée de Gironde Numérique est d'équilibrer l'offre entre les villes et les campagnes où les opérateurs sont plus réticents à investir un nouveau relais qui sera installé à Canquillac courant juillet 2014 et branché courant novembre 2014.

Mr CARBALLO propose un rendez-vous avec Gironde Numérique en septembre afin d'étudier leur proposition de service numérique de sauvegarde du travail de la mairie sur ordinateur.

RADARS PÉDAGOGIQUES

Mr CARBALLO a adressé à tous les membres du conseil municipal des devis pour l'installation de radars pédagogiques devant l'école.

Le Maire propose dans un premier temps de limiter la vitesse à 30 km à l'école ainsi que sur la zone de passage à niveau d'Artiguillon.

Si cela n'était pas suffisant, des contrôles de gendarmerie seront mis en place.

Le conseil municipal décidera si c'est suffisant ou s'il faut avoir recours aux radars pédagogiques.

COURRIER DE MR MEADOW

Le conseil municipal a pris connaissance du courrier de Mr MEADOW.

TRAVAUX LOCAL PIZZERIA

Le conseil municipal propose de rencontrer de Mr DELIAS concernant les travaux du local pizzeria car l'ancien conseil municipal avait déjà statué.

PERCEPTRICE

Mr CARBALLO propose de choisir un élu comme interlocuteur, et propose Mme ROGER.

Fait et délibéré en séance.